Nº 010 Do 23 fruttitur ass 11 natif d'aurillare domicilié à ul municipalité. d w département de w laulal âgé de 19 - ans, taille How M. 625 m - cheveux et sourcils chataunstain yeux blues front underaise nez underan bouche petite menton rau visage nous deun' C'entreur desoit Prois inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.9 allant au lyraque ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin. Le présent passeport valable pour / décades seulement, pour sortir du territoire de la République. Delivre d'après l'avis approbatif decuagne d'amillae en date du ? 9 delle muis et sur l'attestation du citoyen autit chablate demeurant et du citoyen in Syste devenir demeurant à lesquels ont signé avec nous. et lut seil air Nº 3/1 Du 29 vw. LAISSEZ passer librement autoine Somier marchand natif d'eff Chamant ____ domicilié à i Veur ____ municipalité d'i'm' ____ département d'u laural âgé de l'1 ____ ans, taille d m 660 m ____ cheveux do sourcils chatamin gris yeux gris front des west nez long bouche julie menton a furtité visage roud remysti et colors inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º allant lu cipaque ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin. Le présent passeport yalable pour de décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif det l'auguretes et mauriae en date du 7 de leuro is ___ et sur l'attestation du citoyen autorie chablat demeurant et du citoyen j' Byto Driem demeurant à lesquels ont signé avec nous et luit pouver Chablas 995 Du & jour LAISSEZ passer librement hilaire marie azumar reg amniste natif d - Vivan domicilié à idun municipalité d ween d un m. 66h un cheveux et sourcils nois yeux roun une la the front dument nez bienfait bouche may menton rond inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º allant au cypaque ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin. Le présent passeport valable pour / décades seulement, pour sortir du territoire de la République. en date du 26 du ce mui, et sur l'attestation du citoyen auto thablat et du citoyen juin bajete levier demeurant lesquels ont signé avec nous. et les ageman demeurant à

LAISSE
natif d c
d us le présent pas
Délivré d'a
en date du

gis-

auntl a

LAISSEZ P

natif d latty

d us mills

front ordaia

allant de la so

souffrir qu'il soit

Le présent passepe

Délivré d'après

en date du 30

auritta

N.º 315

LAISSEZ passe
natif de dir au
d us
d us m. / m. m.
front dewevert.
wale marguel de
allant le byrage

Le présent passeport v Délivré d'après l'a

en date du que fra

Darsses . L